

253011 Maîtrise en neurosciences

253060 Microprogramme en neurosciences

353011 Doctorat en neurosciences

## DÉMARCHE

---

L'objectif de l'évaluation périodique des programmes de l'Université de Montréal est d'assurer leur qualité et leur pertinence. Dans le cadre de cet exercice, la Faculté de médecine a respecté le protocole du deuxième cycle d'évaluation de l'Université (2018-2025). Ce résumé énumère les étapes clés de l'évaluation, présente une synthèse des forces constatées et des recommandations émises par la Sous-commission d'évaluation des programmes.

## ÉTAPES CLÉS

---

Début des travaux : 26 janvier 2022

Rapport d'autoévaluation : 31 janvier 2023

Visite externe : 3 et 16 mai 2023

Rapport synthèse : 27 octobre 2023

Plan d'action : 28 février 2024

## PRINCIPALES FORCES

---

Recrutement étudiant stable ou en croissance depuis la création des programmes.

Excellente formation à la conduite responsable en recherche.

Méthodes d'enseignement et modes d'évaluation variés et adaptés aux objectifs.

Adéquation entre l'expertise du corps professoral et les objectifs des programmes.

Soutien à la réussite et encadrement des étudiant-es.

## PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Entreprendre une révision des programmes pour assurer :

- A) la mise à jour des objectifs;
- B) l'intégration des différentes populations étudiantes desservies;
- c) la diminution des redondances dans le contenu de formation avec le premier cycle en neurosciences.

À la maîtrise :

Revoir les deux cours de colloque pour modifier le mode d'évaluation et ajuster la charge de travail avec le nombre de crédits octroyés à cette activité;

Analyser les besoins en termes de ressources administratives en collaboration avec la Faculté de médecine.

## PRINCIPALES ACTIONS

Mettre en place un comité de révision de programme.

Consulter le corps enseignant.

Connaître les mécanismes possibles pour évaluer la connaissance minimale du français et de l'anglais.

Proposer une révision du programme en tenant compte des différentes analyses.

Consulter les professeur·es dans le cadre de la retraite.

Suivre si l'impact des changements déjà réalisés répondent aux constats de l'évaluation.

Inviter les professeur·es responsables des cours de colloque (NSC6044-45) au comité des études supérieures.

Examiner les processus administratifs actuels pour les rendre plus efficaces.

Définir précisément le rôle de la TGDE et du responsable de programmes.

Évaluer la nécessité d'avoir un coresponsable de programmes.

Évaluer la nécessité d'avoir plus d'une personne TGDE.